

RMC.fr, 20 mars 2013

OBSEQUES **INCOGNIT**

Et si votre contrat obsèques rapportait de l'argent ?

Actuellement, les contrats obsèques ne rapportent aucun centime d'intérêt, ni au souscripteur, ni à l'ayant droit, alors que les banques encaissent des intérêts dessus. Selon des informations RMC, la réforme bancaire devrait changer la donne et permettre de rémunérer l'argent placé.

M. Chalot avec B. Smedja et C. Bordet | RMC.fr | 20/03/2013

S vous avez un contrat obsèques, peut-être rêvez-vous pas totalement perdu votre argent. Ce mercredi matin, RMC vous révélait en effet que ces contrats particuliers pourraient bientôt rapporter : le Sénat examine ce jour la loi bancaire et le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sureau, va déposer un amendement sur les contrats obsèques. Jusqu'à présent, le souscripteur qui dépose un capital pour financer ses obsèques ne touche aucune rémunération même si les banques et les assurances, elles, font travailler cet argent sans complexe au taux de la Banque de France. Avec cet amendement, ce sera

SUR LES MÊMES THÈMES

- La saga parlementaire du mariage gay proche du dénouement
- Ayrault révoque tout différent avec Bachelier sur la transparence
- Mariage gay: dernière ligne droite à l'Assemblée avant adoption
- Un tour de vis sur les dépenses pour convaincre Bruxelles
- Sécurité routière: 8 Français sur 10 ne s'arrêtent pas au feu orange
- Raffarin voit une "menace de chenille" peser sur la France
- Le procès des profiteurs PIP se tient comme prévu à Marseille